

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 décembre 2025

N°084/15-12-2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 Présents : 26

Absent : 1
Procurations : 2

Date de convocation : 05 décembre 2025

Date d'affichage : 08 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Christophe CELIE, Kathy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ, Marie-Louise WATTELIER, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUICHE, Marie-Sarha MONTAGNE, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne PARET, Jean CLARAC, Nicole ANSIDEÏ, Pascal HEYMES, Florence MARCHETTI, Thomas GERACI, Nicolas LEFEUVRE.

Procurations :

Madame Cléo FERRON donne procuration à Madame Nathalie VERDIER

Monsieur François ROUMANOS donne procuration à Monsieur Nicolas LEFEUVRE

Absents :

Régis MORVAN

Secrétaire de séance :

Monsieur Joël VEZINHET

AFFAIRE N°2

VIE ASSOCIATIVE – Renouvellement de la convention partenariale d'objectifs et de moyens pour la période 2026/2030 - Commune de Grabels - Espace de Vie Sociale (EVS) géré par l'Association Gutenberg – Approbation et Autorisation de signature

L'animation de la vie sociale est un des axes constants de la politique des Caisses d'Allocations Familiales sur l'ensemble du territoire français. Les Espaces de Vie Sociale (EVS) concourent à cette politique, et fondent leur action sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour répondre aux besoins des familles et améliorer leur cadre de vie.

L'espace de vie sociale est une structure associative de proximité qui touche tous les publics, a minima les familles, les enfants et les jeunes. Il développe prioritairement des actions collectives permettant :

- Le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ;
- La coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Au travers de son projet et de ses actions, l'espace de vie sociale poursuit trois finalités :

- Contribuer à l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement ;
- Contribuer au développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux-vivre ensemble » ;
- Contribuer à la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

En s'appuyant sur l'analyse des besoins sociaux du territoire réalisée en 2023, la Commune souhaite que l'Association oriente une part significative de son activité dans l'accompagnement des personnes qui en ont le plus besoin.

La convention entre la Commune de Grabels et l'Association Gutenberg – Grabels arrivant à échéance le 31 décembre 2025, il convient de renouveler les termes du partenariat.

Pour la période 2026/2030, la Commune souhaite renouveler son implication et son soutien financier à l'Association Gutenberg – Grabels pour lui permettre la mise en œuvre du projet social de l'EVS et l'atteinte de ses objectifs, complémentaires à la politique municipale. Le montant de la subvention annuelle est fixé à 15 750 € pour toute l'année 2026. Une clause de revoyure est prévue en cas de niveau excessif de l'inflation. De plus, la Commune met à disposition de l'EVS un local dédié situé à la mairie annexe Frida Kahlo.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- d'approuver la convention partenariale d'objectifs et de moyens entre la Commune de Grabels et l'espace de vie sociale, géré par l'Association Gutenberg – Grabels pour la période 2026/2030 et autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- de prendre acte que les contributions financières annuelles de la Commune seront inscrites aux budgets primitifs des 5 prochaines années – section de fonctionnement ;
- de charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Présidente de l'Association Gutenberg-Grabels, à Monsieur le Président de la CAF de l'Hérault, au Service de gestion comptable Métropole ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Gérard Revol



W

Le Secrétaire,

Joël VEZINHET

Vezinhet

Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet